



DÉPARTEMENT DU LOIRET

MAIRIE de SAINT-JEAN-LE BLANC

B.P. 07  
45655 SAINT-JEAN-LE-BLANC CEDEX

## **Conseil Municipal du 20.11.2020**

**Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi vingt novembre deux mil vingt, vingt heures, sous la Présidence de Mme GRIVOTET, Maire, sur sa convocation en date du 13 novembre 2020.**

**PRÉSENTS** : Mme Françoise GRIVOTET, Maire, M. Thierry CHARPENTIER, Mme Delphine MIALANNE, M. Alexandre LANSON, Mme Evelyne BERTHON, M. Laurent ASSELOOS, Adjoint, M. Philippe LANNON, Mme Manon AMINATOU, M. François VIAUD, M. François GRISON, Conseillers municipaux délégués, Mme Sylvie BOUGOT, Mme Julia BRETON, M. Nicolas BOURGOGNE, Mme Danielle RIBOURDOUILLE, M. Frédéric LANDEL, Mme Marie-Christine INGRAND, Mme Elodie BELLANGER, M. José PONS, Mme Ivana PESIC, M. Fabrice GREHAL, Mme Murielle CHEVRIER, Mme Sandrine LOISEAU-MELIN, Olivier SILBERBERG, Mme Florence SALLÉ-TOURNE, M. Christophe TAFANI, Mme Aurélie VOISIN, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS excusés avec procuration :**

Mme M-F DELCROS	donne pouvoir à	M. CHARPENTIER
M. Didier BOURDIN	donne pouvoir à	Mme GRIVOTET
M. Pascal LANSON	donne pouvoir à	M. GREHAL

**Secrétaire** : M. Olivier SILBERBERG

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE**

Monsieur SILBERBERG indique qu'en page 6, concernant les travaux de voirie au niveau de la rue des Cordelles (bassin de rétention), il serait bien de stipuler que cette rue se situe sur Saint-Denis-en-Val.

Sans observation supplémentaire, le procès-verbal est approuvé.

## DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE

Numéro et date de décision	Intitulé de la décision	Entreprise titulaire	Montant de la présente décision du maire
DE-2020-ST-035	PORTANT CESSION DU VEHICULE CITROEN C15 (CAMIONNETTE) immatriculé 6506 VK 45	Loiret Recyclage Environnement	0 € (destruction)

Concernant la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal Mme GRIVOTET récapitule les modifications qui ont été apportées :

- **Article 1** : la phrase « *Le principe d'une réunion mensuelle a été retenu* » a été supprimée.
- **Article 4** : la phrase « *Dans tous les cas, ces dossiers seront tenus en séance à la disposition des membres de l'assemblée.* » a été supprimée dans un souci de simplification pour les services.
- **Article 7** : l'intitulé des commissions a été changé ainsi que le nombre de membres.
- **Article 8** : la phrase « *Au-delà de cinq minutes d'intervention, le Président peut interrompre l'orateur et l'inviter à conclure très brièvement* » a été rajoutée ainsi que la mention « par voie dématérialisée » concernant l'envoi des convocations.
- **Article 12** : il y a juste un changement concernant le code des marchés publics qui n'existe plus ; il a été remplacé par le code de la commande publique, les modalités de la commission d'appel d'offres restent inchangées.
- **Article 18** : la phrase « *Notamment la diffusion audiovisuelle sur la page Facebook de la Ville de Saint-Jean-le-Blanc prévue à chaque séance* » a été rajoutée.

Monsieur TAFANI indique en page 6 il faut remplacer Monsieur par Madame le Maire.

### **DELIBERATION n°2020-11-083**

Rapporteur Mme GRIVOTET

#### **MODIFICATION DU REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que le Conseil Municipal doit établir son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation,

VU le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal,

### **DECIDE :**

- **d'approuver** le règlement intérieur du Conseil Municipal, tel qu'il figure annexé à la présente délibération.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **COMMISSION SCOLAIRE DU 8 OCTOBRE**

*M.CHARPENTIER présente le compte rendu :*

#### **RETOUR SUR LA RENTREE SCOLAIRE**

Mr CHARPENTIER fait un point sur les effectifs scolaires et périscolaires de la rentrée 2020/2021 :

- 756 enfants scolarisés sur la Commune : 496 en élémentaire, 260 en maternelle
- 10 classes de maternelle : 4 à Jean Bonnet, 6 à Maurice Genevoix
- 20 classes en élémentaire à Demay Vignier-Charles Jeune et à Jean Bonnet

Concernant les modifications intervenues dans les services périscolaires, Monsieur CHARPENTIER rappelle que l'accueil le matin se fait désormais à 7h30 au lieu de 7h45 et qu'il y a trois services de restauration le midi pour diminuer les effectifs dans les salles de cantine.

#### **PERSPECTIVES D'AVENIR – PROJECTION SUR LES EFFECTIFS**

M. CHARPENTIER explique que M. LANDEL a pour projet de déterminer les futurs effectifs sur les écoles maternelles et élémentaires de la commune. Pour se faire, Mr LANDEL s'appuiera sur :

- des données démographiques,
- les effectifs scolaires des années précédentes.

Il s'agira alors de confronter les capacités actuelles aux prévisions. Cette étude prendra en compte les évolutions en termes d'urbanisme et les flux que peuvent générer la métropole sur notre commune.

Dans la continuité de cette étude, il semble important de se projeter sur l'achat du bâtiment modulaire actuellement en place à Jean Bonnet élémentaire.

En sachant qu'aujourd'hui il a permis de maintenir le nombre de classes accueillies à Jean Bonnet élémentaire avec des effectifs très agréables, et qu'en revanche la situation est tendue à Jean Bonnet maternelle.

Mr CHARPENTIER annonce qu'une réunion de travail a eu lieu dans l'après-midi avec le prestataire en gestion de l'accueil de loisirs : Léo LAGRANGE.

Les points importants qui ressortent de ce temps de travail :

- **Une baisse de fréquentation sur la période estivale liée à la crise sanitaire**, malgré cela les retours des familles présentes ont été plutôt positifs.
- **Une hausse assez nette des effectifs accueillis depuis la rentrée scolaire sur les mercredis (surtout sur le public maternel)**, il faut d'ailleurs repenser les conditions d'accueil, car aujourd'hui tout le monde ne peut pas être accueilli sur place. L'école Jean Bonnet maternelle est occupée tous les mercredis et sera utilisée pendant certaines périodes des vacances ou les effectifs le nécessiteraient. Actuellement, la salle polyvalente de l'école Jean Bonnet est étudiée pour être un lieu d'accueil supplémentaire.
- **Une modification du système d'inscriptions** est prévue pour le 1<sup>er</sup> Janvier 2021. A ce jour, la mairie prend en charge les inscriptions alors que le prestataire gère l'accueil sur place et donc les évolutions d'effectifs d'encadrement et d'enfants à accueillir. Il semble donc judicieux que le prestataire prenne en charge les inscriptions et le déroulement pendant l'action. Ce fonctionnement permettra une plus grande réactivité auprès des familles et une porte d'entrée unique vers la structure. La Mairie gardera en revanche la gestion de la facturation grâce aux informations transmises par l'accueil de loisirs, comme c'est le cas aujourd'hui.

#### **MESURES SANITAIRES DANS LES ECOLES :**

- Les essuie-mains en place dans les écoles ne font pas partie des torchons collectifs évoqués dans le protocole sanitaire. Cette installation répond aux normes d'hygiène en vigueur. Nos équipes effectuent des vérifications quotidiennes des distributeurs de savons ainsi que des dérouleurs d'essuie-mains, très sollicités en ce moment. La société qui s'occupe de renouveler les rouleaux de tissus intervient deux fois plus qu'avant suite aux demandes des écoles (passages chaque semaine désormais au lieu de toutes les 2 semaines depuis la semaine 41). Nos services se sont adaptés à la demande des utilisateurs. Il a été chiffré que le remplacement des dérouleurs essuie-mains par des distributeurs de papier absorbant coûterait un surplus de 15 000€/an et que ce ne serait pas une alternative fiable en termes d'écologie sur les sites (consommation importante, et cela générerait davantage de déchets entre autres). Des référents sanitaires ont été mis en place dans les écoles (agents municipaux).

#### **COMMISSION SCOLAIRE DU 12 NOVEMBRE**

*M.CHARPENTIER présente le compte rendu :*

#### **BUDGETS DES ECOLES**

##### **Synthèse du budget de fonctionnement par école :**

###### ○ Fournitures scolaires :

La commission propose les crédits suivants par élève, soit :

- 39,88 € par élève pour les écoles maternelles,
- 41,31 € par élève pour les écoles élémentaires.

Ces montants sont inchangés par rapport à l'année 2020.

###### ○ Transports collectifs :

La commission propose les crédits suivants par élève, soit :

- 13,30 € par élève pour les écoles maternelles et élémentaires.

Ce montant est inchangé par rapport à l'année 2020.

o Documentation générale :

La commission propose les crédits suivants par école, soit :

- 200 € pour l'école maternelle Jean Bonnet,
- 200 € pour l'école maternelle Maurice Genevoix,
- 660 € pour l'école élémentaire Jean Bonnet,
- 500 € pour l'école élémentaire Demay-Vignier / Charles Jeune.

o Classes de découvertes et sorties à la journée :

La commission propose les crédits suivants par école, soit :

- 2 256 € pour l'école maternelle Jean Bonnet, cela concerne le cycle Poney Club en place sur l'école.
- 1 680 € pour l'école maternelle Maurice Genevoix, cela concerne un projet de sortie à la ferme pédagogique.

Pour les écoles élémentaires, compte tenu du contexte sanitaire actuel, les classes de découvertes ne seront pas proposées cette année. Elles seront remplacées par des sorties à la journée sans nuitées. Un montant a été arrêté pour chaque école afin de réaliser ces projets.

- 4 000 € pour l'école élémentaire Jean Bonnet,
- 4 000 € pour l'école élémentaire Demay-Vignier / Charles Jeune.

Ce montant est équivalent de façon à laisser les initiatives prévues ou à prévoir. Mr CHARPENTIER explique qu'une école avait une demande assez importante alors que l'autre était très basse. Ainsi un montant intermédiaire aux deux demandes a été arrêté de façon à favoriser la tenue des projets de sorties.

o Jeux pédagogiques :

La commission propose les crédits suivants par élève, soit :

- 9,00 € par élève pour les écoles maternelles.

Ce montant est inchangé par rapport à l'année 2020.

o Petit équipement :

La commission propose les crédits suivants par école, soit :

- **500 €** pour l'école maternelle Jean Bonnet,
- **500 €** pour l'école maternelle Maurice Genevoix,
- **500 €** pour l'école élémentaire Jean Bonnet,
- **500 €** pour l'école élémentaire Demay-Vignier / Charles Jeune.

Ces montants sont dédiés à des commandes libres concernant des fournitures de fonctionnement et sont inchangés par rapport à l'année 2020.

Les deux lignes les plus importantes sur le budget de fonctionnement sont :

- La restauration scolaire : 285 000 € (stable par rapport à 2020). Les inscriptions à la cantine n'ont pas augmenté malgré le repas à 2 €.
- Centre de loisirs : le budget passe de 198 000 € (2020) à 230 000 € pour 2021. Cette augmentation est due à l'augmentation des effectifs de fréquentation et le surcoût de 6 000 € lié au quart en plus le matin et à la gestion des inscriptions.

## Synthèse du budget d'investissement par école

L'investissement se découpe en plusieurs parties :

- 1- Une enveloppe est dédiée à chaque école sur la base d'un montant par classe. Ce crédit est dédié à des **investissements libres**.
  - 250 € par classe en élémentaire
  - 300 € par classe en maternelle

- 2- Les écoles ont également formalisé des **demandes d'investissement** qui sont laissées à l'arbitrage de la municipalité.

Voici les demandes des écoles :

- Maurice Genevoix fait la demande d'un ordinateur de direction et de mobilier (30 chaises enfants).
- Jean Bonnet maternelle fait la demande d'un ordinateur fixe pour la salle des maîtres et de mobilier (8 chaises + 1 table).
- Demay Vignier/ Charles Jeune fait la demande d'un ordinateur portable ainsi que d'un vidéoprojecteur mobile avec écran et de mobilier pour équiper sa salle de réunion.
- Jean Bonnet élémentaire souhaite monter un projet pour rénover et perfectionner sa bibliothèque. Cette opération a été chiffrée à 15 000€. Le projet a été retenu, il convient d'attribuer une enveloppe dédiée à ce projet chaque année. Pour 2021 l'ordinateur de la bibliothèque avec un logiciel adapté est prévu ainsi qu'un montant identique à celui attribué à Charles Jeune/ Demay Vignier pour acheter du mobilier pour la bibliothèque.

Enfin, le restaurant scolaire a besoin de changer son lave-vaisselle, c'est une demande qui est aujourd'hui importante car la qualité de l'hygiène peut être remise en question suite aux dysfonctionnements de l'équipement actuel. C'est une demande d'investissement importante mais qui est aujourd'hui prioritaire sur les différentes demandes du restaurant scolaire.

### **FRAIS DE SCOLARITE EXTERIEURS**

Un montant annuel est déterminé chaque année dans le cadre de la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques.

Montant métropolitain forfait 2019-2020 : 711,04 € par enfant.

Montant de la délibération de 1995, non actualisée depuis pour les écoles privées, qui est défini librement par la commune :

- **Maternelles** 260,50 €
- **Elémentaires** 220,62 €

Ces écoles privées doivent être sous contrat.

M. CHARPENTIER souligne qu'il y a 46 enfants de la commune qui vont dans des écoles publiques extérieures et 62 enfants de la commune qui vont dans des écoles privées. A l'inverse 41 enfants viennent de communes extérieures.

## **AFFAIRES DIVERSES**

M. BOURGOGNE s'est interrogé de ne pas voir de demandes de Clevertouch cette année, alors que c'était jusqu'ici le projet municipal en terme d'équipement informatique.

M. CHARPENTIER indique que le Vidéo Projecteurs Interactif (VPI) est un outil qui est désormais souhaité par les écoles ; celui-ci semble présenter plus d'avantages que le Clevertouch.

Autres sujets abordés : demande signalisation dans le centre du groupe scolaire Demay Vignier – Charles Jeune.

Mme GRIVOTET indique que cette demande de signalisation a été remontée à la Métropole.

M. CHARPENTIER indique également que des agents municipaux vont être missionnés pour aider les enfants à traverser rue du Général de Gaulle.

## **DELIBERATION n°2020-11-084**

*Rapporteur M. CHARPENTIER*

### **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES**

**Le Conseil Municipal,**

**CONSIDERANT** que, par délibération du Conseil Municipal en date du 4 août 1995, il a été convenu une participation financière de la Ville de Saint-Jean-le-Blanc aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat, sur demandes de celles-ci, pour les enfants domiciliés à Saint-Jean-le-Blanc.

**CONSIDERANT** la nécessité d'actualiser les délibérations historiques existantes sur ce dossier.

**VU** l'avis favorable unanime de la commission « Vie Scolaire » lors de sa réunion du 20 novembre 2020,

### **DECIDE :**

- La mise en place d'une participation financière de 260,50 € par élève pour les écoles maternelles privées sous contrat et de 220,62 € par élève pour les écoles élémentaires privées sous contrat.

**Adopté à l'unanimité**

## **DELIBERATION n°2020-11-085**

Rapporteur M. CHARPENTIER

### **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'article L. 212-8 du Code de l'Education prévoyant que la répartition des dépenses de fonctionnement, lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ;

**CONSIDERANT** que, par délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 1989, il a été convenu une participation financière aux frais de fonctionnement des écoles publiques, pour les enfants dotés d'une dérogation scolaire formalisée, pour les enfants scolarisés à Saint-Jean-le-Blanc. Il s'agit d'un tarif unifié sur l'ensemble du territoire de la Métropole Orléanaise.

**CONSIDERANT** la nécessité d'actualiser les délibérations historiques existantes sur ce dossier.

**VU** l'avis favorable unanime de la commission « Vie Scolaire » lors de sa réunion du 20 novembre 2020,

#### **DECIDE :**

- La mise en place d'une participation financière unique pour l'ensemble des enfants scolarisés dans les écoles publiques, à savoir 711,04 € par élève (tarif de l'année 2019-2020), actualisée chaque année selon l'indice des prix de l'INSEE.

**Adopté à l'unanimité**

## **DELIBERATION n°2020-11-086**

Rapporteur M. CHARPENTIER

### **AVENANT CENTRE DE LOISIRS LEO LAGRANGE - MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE ET DELEGATION DES INSCRIPTIONS**

**Le Conseil Municipal,**

**CONSIDERANT** la nécessaire mise en cohérence avec les horaires du périscolaire, l'ALSH a avancé l'heure d'ouverture à 7h30 les mercredis et les vacances scolaires au lieu de 7h45 depuis le 01/09/2020.



CONSIDERANT que le coût supplémentaire s'élève à 3 088€ soit 0,32€ par acte.

CONSIDERANT que, dans un objectif de faciliter les démarches des familles, les inscriptions seront prises en charge par Léo Lagrange Ouest à compter du 01/01/2021. Le coût supplémentaire s'élève à 2 887 € correspondant à une augmentation de 9 % du temps de travail du directeur et des frais de gestion soit 0.30 € par acte.

CONSIDERANT que le montant de la facturation unitaire passe à 23,25€ par journée enfant (hors enfant porteur de handicap) pour la période du 01/10/2020 au 31/12/2020 et à 23,55 € par journée enfant (hors enfant porteur de handicap) à partir du 04/01/2021

### **DECIDE :**

- **D'autoriser** la signature par Mme le Maire de l'avenant n°2 à la convention avec Léo LAGRANGE

### **Adopté à l'unanimité**

#### **COMMISSION PETITE ENFANCE DEMATERIALISEE DU 3 NOVEMBRE**

Mme BERTHON indique que l'ordre du jour principal de cette commission était la présentation du budget 2021. La commission a validé le budget

Mme BERTHON informe qu'elle pourra répondre aux questions par mail et que ce budget sera envoyé avant le prochain conseil municipal.

Mme GRIVOTET souligne que tous les détails seront donnés le mois prochain avec le vote du budget.

#### **COMMISSION CULTURE DU 3 NOVEMBRE**

*Mme MIALANNE présente le compte rendu :*

##### *POINT SUR LA SAISON CULTURELLE :*

- **Vendredi 9 octobre : ouverture de saison culturelle avec le spectacle TERMINUS**
  - Jauge réduite en raison des conditions sanitaires : 1 siège vide entre chaque groupe
    - 136 spectateurs
  
- **Samedi 17 octobre : théâtre jeunesse avec ATTENTION FRAGILE**
  - Jauge réduite en raison des conditions sanitaires : 1 siège vide entre chaque spectateur
    - 85 spectateurs

- **Mercredi 21 octobre : ciné vacances avec DESTINATION PEKIN**
  - o Jauge réduite en raison des conditions sanitaires : 1 siège vide entre chaque spectateur
    - 100 spectateurs
- **Mercredi 28 octobre : ciné vacances avec FERDINAND**
  - o Jauge réduite en raison des conditions sanitaires : 1 siège vide entre chaque spectateur
    - 100 réservations pour 65 spectateurs le jour du spectacle
- **Report des évènements suivants en raison du couvre-feu et du confinement :**
  - o Samedi 31 octobre : conte TRALI VARI
  - o Vendredi 6 novembre : théâtre avec ACTING
  - o Jeudi 12 novembre : quarte blanche de l'Ecole Municipale de Musique
  - o Samedi 14 novembre : Conte à la bibliothèque

#### ➔ Proposition des budgets « CULTURE » 2021 :

- Total budgété en 2019 = 70 000€
  - Total budgété en 2020 – vote du budget en juillet / année de la COVID 19 = 60 800€
  - Proposition du total budgété en 2021 = 70 000€
- **Budget programmation culturelle** : 46 060,00 € (en augmentation par rapport à 2019 car il y aura plus de spectacles payants, donc également plus d'impôts à payer : + 6 000 € par rapport à 2019).
  - **Budget école de musique** : 6 500,00 € (2019 : 3 600 €) cette augmentation est due au spectacle payant « Maddy et le cerf-volant magique » en partenariat avec les professeurs de l'école de musique.
  - **Ecole d'arts plastiques** : n'est plus municipale
  - **Budget bibliothèque municipale** : 15 140,00 € (en baisse du fait que le fonds documentaire est déjà très riche donc il y aura moins d'achat de livre, CD etc...)
  - **Budget pôle gardien** : 70 000 €

Concernant l'école d'arts plastiques, M. SILBERBERG indique que le coût pour la collectivité était de 13 000 € et lors du DOB il a été constaté que les recettes qui ne rentreraient pas étaient de 15 000 €. Il y avait donc un bonus net de 2 000 € pour la collectivité, de ce fait l'argument du coût élevé avancé ne tient pas.

Il demande également si l'école municipale de musique sera transformée, comme l'école d'arts plastique, en association.

Mme GRIVOTET indique que l'école municipale de musique n'est pas de la même ampleur que l'école d'arts plastiques notamment en ce qui concerne le nombre d'adhérents. De plus il y a 13 professeurs donc il serait très difficile de la mettre sous forme associative.

Mme VOISIN demande s'il y aura des frais si le spectacle « Maddy et le cerf-volant magique » est annulé alors qu'il a été budgétisé.

Mme MIALANNE indique qu'il est reporté donc il n'y a pas de frais ; c'est un spectacle qui est initié par les professeurs de musique.

Concernant la baisse du budget de la bibliothèque, Mme VOISIN demande s'il n'y a qu'une seule salariée à la bibliothèque et si des animations sont prévues pour les écoles.

Mme MIALANNE répond qu'effectivement il n'y a qu'un seul agent chargé de la bibliothèque et les animations sont bien prévues dans le budget.

Mme VOISIN demande pourquoi avoir baissé le budget.

Mme MIALANNE répond que le budget a été baissé uniquement pour les achats et non pas pour les animations et les spectacles.

Mme MIALANNE informe du changement de nom de l'annexe du Château.

Afin de rendre le lieu plus attractif, les membres de la commission ont choisi : L'ORANGERIE.

Mme SALLE-TOURNE demande si le spectacle ACTING va être reporté.

Mme MIALANNE indique qu'il sera effectivement repositionné dans l'année.

## **COMMISSION ENVIRONNEMENT ET VILLE DURABLE DU 4 NOVEMBRE**

*Mme AMINATOU présente le compte rendu :*

### Projet arbres remarquables

Mme AMINATOU a présenté le travail mené par M. Fournier sur le recensement des arbres remarquables en rappelant la superficie importante d'espaces boisés classés sur la commune (111 460 m<sup>2</sup> privée, 20 740 m<sup>2</sup> sur domaine public soit 132 200m<sup>2</sup> au total). Nous dénombrons 649 arbres remarquables au sein des espaces boisés classés sur le domaine public et 14 arbres remarquables ou considérés comme tel par le service espaces verts dont 4 privés et 10 sur domaine public (cèdres, séquoia, chêne, marronnier, sapin).

Mme AMINATOU rappelle qu'une consultation est en cours par Orléans Métropole sur un organisme pouvant réaliser des diagnostics des arbres afin de connaître aussi bien leur espèce, leur âge comme leur état sanitaire.

### Projet bilan carbone

Mme AMINATOU a présenté un résumé de l'étude du COEP (Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine) réalisé en 2017.

Cette étude rendue en 2018 visait à avoir une cartographie énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux et à avoir des données pour aider la décision de l'équipe politique sur la rénovation et les travaux à réaliser sur les bâtiments communaux avec pour objectif la réduction des consommations énergétiques.

48 sites ont été étudiés représentant 19 450 m<sup>2</sup> de surface pour une facture énergétique de 307 935 € TTC et une consommation de 3 343 MWh représentant 3.4 % du budget de fonctionnement de la commune.

Mme AMINATOU rappelle que le risque financier pour la commune avec une inflation de 3 à 5% du coût de l'Energie d'ici 2030 pourrait voir passer ce dernier de 450 voire 600 000 € par an.

Nous voyons aujourd'hui que 3 catégories de bâtiments (sport, scolaire et socio-culturel) représentent 75 % de la facture énergétique de la commune.

Est rappelé les bâtiments les plus consommateurs selon les indicateurs énergétiques (espace Montission puis espaces verts du fait des serres chauffées), surfacique (Espaces verts du fait des serres

puis stade de football), les plus coûteux par m<sup>2</sup> (Espaces verts puis stade), notes énergie et état de santé (Stade et gymnase de l'Armandière ou rue Creuse).

Mme AMINATOU indique enfin qu'une commission Energie sera créée avec elle-même, M. VIAUD et Mme le maire en tant que élus Environnement, Travaux et Finances et avec comme référent technique M. BABAD et M. AIGRET (CTM). Un tableau de bord énergétique sera à créer pour suivi, actions, échéance et présentation à la commission tous les ans.

Le bilan carbone proposé au budget primitif 2021 aura pour but en complément de l'étude COEP de venir évaluer la quantité de gaz à effet de serre (Carbone ou CO<sub>2</sub>) produite par chaque bâtiment de sa construction à son utilisation, son chauffage ou éclairage etc.

L'ADEME qui peut réaliser et financer sous forme de subvention une partie de l'étude a déjà été contactée en estimant à 50 000€ l'étude mais ce chiffrage sera à affiner car de multiples objectifs peuvent être donnés pour la réalisation de l'étude.

La ville les recontactera prochainement pour travailler sur l'étude et reviendra vers la commission pour valider les objectifs souhaités par la commune.

#### Projet charte Villes et Territoires

Suite au COVID-19 elle espère que la signature de la charte pourra se faire comme prévu lors de la commission programmée le 9 décembre 2020.

Ce sujet sera revu à la prochaine commission.

#### Budget Primitif 2021

Mme AMINATOU a présenté le budget primitif 2021 dédié aux actions environnementales. Elle a pu expliquer qu'il n'y a pas de budget propre à l'environnement et à la ville durable mais que les budgets seront répartis entre le gestionnaire Communication et le gestionnaire Services Techniques.

#### **BUDGET TOTAL : 93 600 € :**

- SECTION DE FONCTIONNEMENT 36 100 € (dont 10 000 € de provision pour le diagnostic arbres, 5 000 € de provision pour les conférences et 500 € pour les panneaux d'affichage)
  
- SECTION D'INVESTISSEMENT 57 500 € (dont 50 000 € de provision pour le diagnostic bâtiment carbone)

En sujets divers ont été abordés l'utilisation des produits par les espaces verts et les produits zéro phyto.

Mme AMINATOU indique que les premières plantations d'arbres auront lieu mercredi 25 avec les enfants du centre de loisirs en présence de Mme le Maire.

M. SILBERBERG est satisfait que le bilan carbone soit acté au budget.

Il demande si, outre les bâtiments publics, l'ensemble des services va également être étudié car les dépenses énergétiques sont très importantes.

Mme AMINATOU lui répond par la positive.

Concernant le compte rendu M. SILBERBERG indique qu'il n'a pas parlé de panneaux photovoltaïques mais de panneaux solaires thermiques.

## **COMMISSION COMMUNICATION DU 6 NOVEMBRE**

*Mme GRIVOTET présente le compte rendu :*

### **1/ Budget Prévisionnel 2021**

Françoise GRIVOTET a présente le budget prévisionnel investissement 2021 du service communication. Celui-ci a été adopté par les membres de la commission.

Françoise GRIVOTET précise que la ligne consacrée au projet d'écran à Montission est conditionnée à ce que le RLPm (Règlement Local de Publicité métropolitain) nous permettra de faire.

### **2/ Emplacement du panneau lumineux N°4**

Françoise GRIVOTET présente l'emplacement du panneau lumineux au carrefour Anguignis. Cette proposition est optimum pour la visibilité, la cohérence avec le projet de réaménagement et l'alimentation électrique.

La réunion de quartier a été repoussée à cause du confinement.

### **3/ Sujets divers**

#### **Panneau d'affichage libre**

Françoise GRIVOTET explique que l'emplacement choisi pour le 2<sup>ème</sup> panneau d'affichage libre, en commission du 11 septembre 2020, a été invalidé par les Services Techniques à cause de trop nombreuses racines présentes sur la zone. D'autres propositions d'emplacement seront faites.

#### **Inclusion Numérique**

Alexandre LANSON explique la mise en place de l'inclusion numérique afin d'aider les personnes qui viennent en Mairie pour leurs démarches administratives.

Pour cela un partenariat va être conclu avec le CRIA45 qui est le centre de ressources qui gère le réseau inclusion numérique au niveau de la Métropole ; celui-ci formera des aidants numériques courant 2021. Un appel à bénévolat sera lancé.

Il faudra également définir le besoin en matériel en 2021 et définir les lieux.

## COMMISSION FINANCES DU 13 NOVEMBRE

Mme GRIVOTET présente le compte rendu.

Les points suivants feront l'objet d'une délibération :

### I / TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE : FIXATION DU COUT HORAIRE DE MAIN D'ŒUVRE POUR 2020

Pour mémoire, les travaux en régie sont « les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la collectivité qui met en œuvre des moyens en matériel, fournitures et outillage acquis ou loués par elle »

Les travaux en régie concernent ainsi tous les travaux réalisés par les services techniques qui **viennent accroître le patrimoine de la commune.**

Ces travaux sont donc de véritables dépenses d'investissement pour la collectivité.

A chaque exercice budgétaire les chantiers menés par les équipes techniques sont chiffrés afin de transférer le coût des travaux de la section de fonctionnement vers la section d'investissement par l'intermédiaire du compte « travaux en régie ».

Les fournitures sont reprises pour leur montant facturé. Les frais de personnel sont comptabilisés au temps passé avec application d'un tarif horaire fixé chaque année par le conseil municipal. Ce tarif correspond pour les travaux réalisés par le Centre Technique Municipal à la moyenne du coût horaire des salaires versés aux agents de ce service et pour les travaux réalisés par le Service Espaces Verts à la moyenne du coût horaire versé aux agents affectés à ce service.

Le coût horaire moyen de la main d'œuvre est établi selon la méthode suivante :

Détermination du montant de la masse salariale totale (traitement indiciaire, Régime indemnitaire, primes, charges patronales assurance du personnel incluse) pour les agents concernés : au Centre Technique Municipal et/ou au Service des Espaces Verts

Fixation du coût salarial moyen par agent/selon le nombre d'agents)

Fixation du coût horaire moyen au Centre Technique Municipal et/ou au Service Espaces Verts en divisant le coût salarial moyen par le nombre d'heures payées (1 820 heures).

**Pas de travaux en régie effectué par les espaces verts, seul le CTM est concerné.**

#### Le calcul effectué pour le CTM est le suivant :

Salaires brut	198 577,79 €
Charges patronales	159 492,21 €
Assurance du personnel (3,48 %)	6 910,51 €
Total chargé	364 980,51 €
Nombre d'agents (ETP)	8,99
Heures payées par an	1 820,00 H
<b>Taux horaire chargé</b>	<b>22,31 €</b>

Pour mémoire le coût horaire 2019 était de 23.42€

Le taux horaire est donc inférieur à celui de 2020, en raison du nombre d'ETP qui est inférieur cette année (ETP en 2020 = 8,99, ETP en 2019 = 9,92).

Le montant total des travaux en régie pour l'exercice 2020 est de **17 971,24 €** (cf détail ci-dessous).

Travaux	FOURNITURES Montant TTC	Heures effectuées	Coût horaire	Total	TOTAL Fourniture + main d'œuvre
CLOTURE 4E TERRAIN STADE LIONEL CHARBONNIER ( remplacement portails)	1 549,84 € 26,43 € <b>1 576,27 €</b>	80	22,31	1 784,80	<b>3 361,07 €</b>
MISE EN PLACE D'UNE CLOTURE - ECOLE MAURICE GENEVOIX	1 066,80 € <b>1 066,80 €</b>	20	22,31	446,20 446,20	<b>1 513,00 €</b>
RELAMPING ECLAIRAGE ECOLE MAURICE GENEVOIX	2 112,00 € <b>2 112,00 €</b>	52	22,31	1 160,12 1 160,12	<b>3 272,12 €</b>
LES CROCETTES (remplacement du portail)	<b>1 235,57 €</b>	35	22,31	780,85	<b>2 016,42 €</b>
AMENAGEMENT ACCUEIL LOCAL POLICE MUNICIPALE	2 516,63 € <b>2 516,63 €</b>	179	22,31	3 993,49 <b>3 993,49</b>	<b>6 510,12 €</b>
REPLACEMENT CLOTURE ECOLE DEMAY VIGNIER	852,31 € <b>852,31 €</b>	20	22,31	446,20 446,20	<b>1 298,51 €</b>
<b>TOTAL CTM</b>	<b>9 359,58 €</b>			<b>8 611,66</b>	<b>17 971,24 €</b>

## DELIBERATION n°2020-11-087

Rapporteur Mme GRIVOTET

### TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE : FIXATION DU COUT HORAIRE DE MAIN D'ŒUVRE POUR 2020

Les services municipaux effectuent en régie un certain nombre de travaux d'investissement en utilisant les ressources dont ils disposent (personnel, fournitures et matériel), ressources qui sont d'abord imputées et comptabilisées en section de fonctionnement. Les coûts correspondants sont ensuite transférés vers la section d'investissement.

L'instruction comptable M14 dispose en effet que :

« Les immobilisations créées par une commune ou un établissement public local sont comptabilisées à leur coût de production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel,...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale (circulaire NOR/INT/B/94/00257C du 23 septembre 1994) ».

Les frais de personnel sont comptabilisés au temps passé en application de taux horaires fixés par le Conseil Municipal.

Le coût horaire moyen de la main-d'œuvre est établi selon la méthode suivante par le service du personnel :

- détermination du montant de la masse salariale totale (y compris les charges sociales patronales) pour les agents concernés : au Centre Technique Municipal et/ou au Service des Espaces Verts
- fixation du coût salarial moyen par agent au Centre Technique Municipal, et/ou au Service des Espaces Verts
- nombre d'heures de travail par an : 1 820 heures
- fixation du coût horaire moyen au Centre Technique Municipal et/ou au service des Espaces Verts.

Le calcul ainsi effectué pour 2020 permet d'arrêter le coût horaire moyen de main-d'œuvre à 22,31 € au Centre Technique Municipal. Les espaces verts ne sont pas concernés cette année.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le principe de comptabilisation et de transfert en section d'investissement des travaux réalisés en régie par les services de la Commune,
- de fixer pour 2020, à cette fin, le coût unitaire de la main-d'œuvre à **22,31 euros** par heure au Centre Technique Municipal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir pour la mise en application, et notamment pour l'établissement et la signature des pièces nécessaires.

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

**VU** l'instruction comptable M14 en vigueur,

**SUR PROPOSITION** unanime de la Commission des Finances du 13 novembre 2020

### **DÉCIDE :**

- **d'accepter** les propositions émises ci-dessus afin de permettre la comptabilisation et le transfert en section d'investissement des travaux effectués en régie sur 2020.

**Adopté à l'unanimité**



## II / BUDGET COMMUNAL 2019 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Mme GRIVOTET rappelle que les décisions modificatives sont votées dès que les crédits budgétaires d'un chapitre sont insuffisants.

Cette décision modificative est motivée par le besoin :

- De prévoir les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, dans le cadre des travaux en régie.
- D'ajuster les crédits d'investissement relatifs à l'extension du DOJO et à l'extension du gymnase rue Creuse. En effet, les estimations qui ont été affinées portent les chiffres à 223 275 € pour l'extension du DOJO et à 393 771 € pour l'extension du gymnase rue Creuse. En contre-partie, certaines dépenses d'investissement peuvent être réduites.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
OPERATIONS REELLES		OPERATIONS REELLES	
Chap 022	DEPENSES IMPREVUES	17 973,00 €	
	sous-total	17 973,00 €	
OPERATIONS D'ORDRE		OPERATIONS D'ORDRE	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	- €	17 973,00
	sous-total		17 973,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		17 973,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 17 973,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
OPERATIONS REELLES		OPERATIONS REELLES	
Chap 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		chap 10 Dotations et fonds divers 17 973,00
	Accessibilité Mairie	- 9 705,00 €	
	Réaménagement de l'accueil mairie + salle convivialité	- 40 000,00 €	
Chap 23	TRAVAUX EN COURS		
	Extension du DOJO	32 575,00 €	
	Extension du gymnase rue Creuse	17 130,00 €	
	sous-total	- €	sous-total 17 973,00 €
OPERATIONS D'ORDRE		OPERATIONS D'ORDRE	
040	OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES ENTRE SECTION (travaux en régie)	17 973,00	040 OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES ENTRE SECTION - €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		041 OPERATIONS PATRIMONIALES
	sous-total	17 973,00 €	sous-total
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		17 973,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 17 973,00 €

### I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre pour cette décision modificative à **17 973 €**.

#### ➤ Les recettes de fonctionnement

#### Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections

Les travaux en régie génèrent une recette de fonctionnement de **17 973 €**.

➤ **Les dépenses de fonctionnement :**

**Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 17 973 €**

Il est proposé d'équilibrer la section de fonctionnement en augmentant le montant des dépenses imprévues à hauteur de 17 973 €.

Le montant des dépenses imprévues ne doit pas dépasser le plafond de 7,5 % des crédits des dépenses réelles prévisionnelles qui sont de 7 360 660 €.

Pour 2020, les dépenses imprévues ne peuvent donc dépasser 552 049 €

(Montant inscrit au BP 2020 : 530 000,49 € ; DM 1 : + 17 973 € soit au total 547 973 €)

**II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

➤ **Les dépenses d'investissement**

**Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section : 17 973 € (travaux en régie)  
(cf explication des travaux en régie).**

**Chapitre 023 – Travaux en cours :**

Suite à l'ouverture des plis concernant l'extension du DOJO et l'extension du gymnase rue Creuse : + 49 705 €

L'équilibre est réalisé en diminuant les crédits ouverts pour l'accessibilité mairie et le réaménagement de l'accueil mairie : - 49 705 €

➤ **Les recettes d'investissement**

**Chapitre 10 – Dotations et fonds divers : 17 973 €**

La recette perçue au titre de la taxe d'aménagement est supérieure à la prévision de 80 000 €. Il est donc possible de porter cette recette à 97 973 € (BP +DM).

**DELIBERATION n°2020-11-088**

*Rapporteur Mme GRIVOTET*

**BUDGET COMMUNE 2020 : DECISION MODIFICATIVE N°1**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**VU** les articles L 2312-1 à L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption du budget,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 24 Juillet 2020, ayant adopté le budget primitif 2020 de la Commune,

**SUR PROPOSITION** de la Commissions des Finances en date du 13 novembre 2020,

**DECIDE :**

- **d'adopter** la décision modificative n°1 du budget communal 2020, telle qu'elle est présentée ci-dessous, et telle qu'elle figure, annexée à la présente délibération, au vu des résultats suivants issus du vote :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<b>DEPENSES</b>			
OPERATIONS REELLES			
022	DEPENSES IMPREVUES	17 973,00 €	
sous-total		17 973,00 €	
OPERATIONS D'ORDRE			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	-	€
sous-total			
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>17 973,00 €</b>	
		<b>RECETTES</b>	
OPERATIONS REELLES			
sous-total		-	€
OPERATIONS D'ORDRE			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	17 973,00	
sous-total		17 973,00 €	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>17 973,00 €</b>	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
<b>DEPENSES</b>			
OPERATIONS REELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- 49 705,00 €	
23	TRAVAUX EN COURS	49 705,00 €	
sous-total		-	€
OPERATIONS D'ORDRE			
040	OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES ENTRE SECTION (travaux en régie)	17 973,00	
sous-total		17 973,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>17 973,00 €</b>	
		<b>RECETTES</b>	
OPERATIONS REELLES			
10	DOTATIONS ET FONDS DIVERTS	17 973,00	
sous-total		17 973,00 €	
OPERATIONS D'ORDRE			
040	OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES ENTRE SECTION	-	€
sous-total			
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>17 973,00 €</b>	

**Adopté à l'unanimité**

**III/ BUDGET PRINCIPAL (COMMUNE) : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

Madame GRIVOTET, présente le rapport d'orientation budgétaire :

- ▶ **Objectifs du DOB :**
  - ❖ Informer sur la situation financière de la collectivité
  - ❖ échanger sur les orientations budgétaires.
  - ❖ Obligatoire dans les communes de + 3 500 habitants dans les 2 mois précédant le vote du budget;

- ▶ Contenu du DOB :
  - ❖ Les orientations budgétaires
  - ❖ Les engagements pluriannuels
  - ❖ La structure de la dette

## CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

D'un point de vue local comme national, l'environnement financier des collectivités est fortement perturbé par la crise sanitaire COVID 19.

### ▶ Prévisions de la Banque de France:

En %	2019	2020	2021
Croissance du PIB réel	1.5	-8.7	7.4
Indice des prix à la consommation	1.3	0.5	0.6
Taux de chômage (en % de la population active au T4 de l'année)	8.4	9.1	11.1

## PROJET DE LOI DE FINANCES 2021 : VOLET COLLECTIVITES TERRITORIALES

### Principales orientations :

- Stabilité des dotations (une des principales recettes de fonctionnement des collectivités territoriales notamment la Dotation Globale de Fonctionnement)
- Poursuite de la refonte de la fiscalité locale (suppression totale de la taxe d'habitation)
- Plan de relance de 100 milliards sur 2 ans avec 3 priorités :

- 1/ verdissement de l'économie (rénovation énergétique des bâtiments),
- 2/amélioration de la compétitivité des entreprises
- 3/soutien aux plus fragiles (emploi des jeunes, formation...).

## PERSPECTIVES RESSOURCES HUMAINES DISPOSITIONS DE L'ETAT

### MESURES GENERALES

- Gel du point d'indice de la FP
- Augmentation du SMIC au 01/01 : 10,23 € + 1,1 % soit 10,34 €
- Charges patronales stables.
- 

### MESURES CATEGORIELLES :

- Revalorisation indiciaires des catégories C
- Revalorisation indiciaires d'une partie des catégories A (attaché principal et EJE)

## SITUATION RETROSPECTIVE DE SAINT JEAN LE BLANC

### ■ RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT

	CA 2019	CA 2020 (estimé)	Variation 2020/2019
Chapitre 013 : Atténuations de charges	27 244,62	46 028,56	68,95%
Chapitre 70 : Produits des services	1 260 073,29	804 585,04	-36,15%
Chapitre 73 : impôts et taxes	5 467 612,14	5 452 077,84	-0,28%
Chapitre 74 : Dotations et parti	1 604 079,33	1 519 880,50	-5,25%
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	273 119,30	162 412,03	-40,53%
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	22 541,11	28 309,76	25,59%
<b>TOTAL RRF</b>	<b>8 654 669,79</b>	<b>8 013 293,73</b>	<b>-7,41%</b>

Les recettes de fonctionnement diminuent de 7,41 %.

**Le chapitre 013** enregistre une hausse d'environ 18 700 € essentiellement dû au remboursement d'un congé maternité en sus d'un congé maladie longue durée.

**Le chapitre 70** serait le plus impacté avec une baisse d'environ 456 000 € due à :

1/la fermeture de certains services publics pendant le confinement (environ 3 mois)

- Fermeture de la crèche et halte-garderie : - 33 000 €
- Accueil restreint au centre de loisirs : - 42 000 €
- Fermeture des garderies scolaires et études surveillées : - 23 000 €
- Fermeture de la restauration scolaire : -105 000 €
- L'interruption de la saison culturelle

2/Diminution des tarifs de restauration scolaire à compter du 1er septembre 2020 : - 61 700 €.

**Le chapitre 73** serait en légère baisse (environ 15 000 €)

- La hausse sur les taxes foncières et d'habitation (+ 125 000 €) serait absorbée par la diminution de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

**Le chapitre 74** serait en baisse d'environ 84 200 € en raison de la diminution des prestations versées par la CAF pour l'accueil de loisirs.

**Le chapitre 75** serait en baisse d'environ 110 000 €, dont 98 000 € correspondent aux locations perdues pendant la crise COVID 19 et 12 000 € à la perte relative aux 3 logements transformés en classe.

#### ■ DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2019	CA 2020 (estimé)	Variation 2020/2019
<b>Chapitre 011 : Charges à caractère général</b>	<b>2 196 003,46</b>	<b>1 918 804,42</b>	<b>-12,62%</b>
<b>Chapitre 012 : Charges de personnel</b>	<b>3 990 249,08</b>	<b>3 918 770,10</b>	<b>-1,79%</b>
<b>Chapitre 014 : Atténuation de produits</b>	<b>139 631,00</b>	<b>155 207,00</b>	<b>11,16%</b>
<b>Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>508 514,66</b>	<b>506 861,43</b>	<b>-0,33%</b>
<b>Chapitre 66 : Charges financières</b>	<b>5 688,77</b>	<b>5 443,53</b>	<b>-4,31%</b>
<b>Chapitre 67 : charges exceptionnelles</b>	<b>2 003,91</b>	<b>9 904,43</b>	<b>394,26%</b>
<b>TOTAL DRF</b>	<b>6 842 090,88</b>	<b>6 514 990,91</b>	<b>-4,78%</b>

Sur l'année 2020, les dépenses réelles de fonctionnement seraient en diminution 4,78 % par rapport en 2019, diminution due en très grande partie à la crise sanitaire. En effet, le confinement de la population du 17 mars au 11 mai 2020, a donné lieu à la fermeture des services de la collectivité.

**Le chapitre 011** serait en baisse d'environ 277 199 € dont 232 000 € de baisse sur les achats de prestations de service correspondant aux annulations de spectacles, à la réduction des frais de restauration scolaire, des frais d'accueil au centre de loisirs et des frais de transports scolaires pendant la période de confinement. A contrario, de nouvelles dépenses liées à l'épidémie ont été réalisées (achats de masques, protection pour les services d'accueil, produits désinfectants).

**Le chapitre 012** est également en baisse (- 71 479 € environ) en raison de la politique de maîtrise de cette dépense sur les dernières années.

**Le chapitre 014** est en hausse en raison de la pénalité SRU ;

**Le chapitre 65** est en diminution (indemnités élus et stabilités des subventions attribuées aux associations).

**Le chapitre 66** (charges financières) est très logiquement en baisse compte-tenu que la collectivité n'a pas réalisé de nouvel emprunt depuis 2017.

**Le chapitre 67** (charges exceptionnelles) serait en hausse d'environ 8 000 € en raison des remboursements réalisés sur les réservations de spectacles ou de salles.

## ■ IMPACT COVID-19

	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement
Ralentissement ou arrêt d'activités	<b>PERTE : 313 000 €</b>	<b>GAIN : 232 400 €</b>
Nouvelles dépenses		<b>79 800 €</b>
<b>TOTAL PERTE</b>	<b>313 000 €</b>	
<b>TOTAL GAIN</b>		<b>152 600€</b>
<b>PERTE TOTALE</b>	<b>160 400 €</b>	

## ■ LES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020

- Transformation de logements en 3 salles de classes à l'école Demay-Vignier
- Installation d'une classe modulaire à l'école élémentaire Jean Bonnet
- Places de parking aux abords de l'école Jean Bonnet
- Agrandissement parking des Crocettes ; réalisation place PMR
- Réaménagement local de Police
- Extension de la vidéo protection
- Etude extension dojo et gymnase rue Creuse
- Modernisation des outils de communication

## ■ L'EPARGNE

FORMATION EPARGNE	CA2019	CA2020 ESTIME
Recettes courantes de fonctionnement	8 632 128,68	7 984 983,97
Dépenses courantes de fonctionnement	6 834 398,20	6 499 642,95
<b>EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>1 797 730,48</b>	<b>1 485 341,02</b>
Produits exceptionnels	21 541,11	18 589,76
Charges exceptionnelles	2 003,91	9 904,43
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>1 817 267,68</b>	<b>1 494 026,35</b>
Produits financiers	0,00	0,00
Charges financières	5 725,00	5 443,53
<b>EPARGNE BRUTE*</b>	<b>1 811 542,68</b>	<b>1 488 582,82</b>
Remboursement en capital de la dette	97 431,00	97 431,00
<b>EPARGNE NETTE (EPARGNE DISPONIBLE)</b>	<b>1 714 111,68</b>	<b>1 391 151,82</b>

\*Epargne brute : différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle représente le socle de la richesse financière de la collectivité.

\* Epargne nette : Epargne brute – le remboursement du capital des emprunts contractés par la collectivité. Elle mesure l'épargne disponible pour financer les dépenses d'équipement.

## ■ LA DETTE

	CA2018	CA2019	CA2020
<b>Capital restant dû au 01/01/N</b>	<b>1 204 500,00</b>	<b>1 107 068,96</b>	<b>1 009 637,92</b>
<b>Remboursement du capital de la dette</b>	<b>97 431,04</b>	<b>97 431,04</b>	<b>97 431,04</b>
<b>Capital restant dû au 31/12/N</b>	<b>1 107 068,96</b>	<b>1 009 637,92</b>	<b>912 206,88</b>

DETTE PAR HABITANT FIN 2020 : 102,80 €  
MOYENNE NATIONALE DE LA STRATE : 860 €

## ■ ORIENTATIONS DU BP 2021

### LA STRATEGIE FINANCIERE POUR LE BP 2021

#### Les objectifs :

- Ne pas augmenter les taux d'imposition (taxes foncières essentiellement)
- Encadrer la hausse de personnel à hauteur de 4 %
- Encadrer la hausse des charges à caractère général à hauteur de 2 %

### AXES DE PREPARATION BUDGETAIRE 2021

- Budget primitif voté en décembre (avantage : en janvier on peut lancer des opérations plus facilement)
- Respecter la note de cadrage définie
- Résultat de l'exercice et restes à réaliser feront l'objet d'un budget supplémentaire après le vote du compte administratif.



## ORIENTATIONS 2021

### 2021 : LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Recettes <b>réelles</b> de fonctionnement DOB 2021	BP 2020	Projet budget 2021	Evol BP2021/2020
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>24 100</b>	<b>4 400</b>	<b>-81,74%</b>
<b>70 - Produits des services du domaine</b>	<b>1 150 542</b>	<b>864 701</b>	<b>-24,84%</b>
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>5 475 416</b>	<b>5 740 216</b>	<b>4,84%</b>
<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>1 539 455</b>	<b>1 436 187</b>	<b>-6,71%</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courantes</b>	<b>248 603</b>	<b>193 059</b>	<b>-22,34%</b>
<b>Sous-Total recettes de fonctionnement à périmètre constant</b>	<b>8 438 116</b>	<b>8 238 563</b>	<b>-2,36%</b>
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>18 590</b>	<b>0</b>	<b>-100,00%</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>8 456 706</b>	<b>8 238 563</b>	<b>-2,58%</b>

Les recettes seront en baisse de 2.58 %.

**Chapitre 013** : Ce chapitre comprend majoritairement le remboursement des arrêts de travail. Les arrêts pour longue maladie connus prennent fin, d'où une baisse entre la prévision budgétaire 2020 et la prévision 2021.

**Chapitre 70** : il s'établirait à 864 701 €. La baisse constatée provient de l'effort de la collectivité sur les tarifs de restauration scolaire (effort évalué à 150 000 € par an) et de la perte de recettes sur les locations qui peuvent plus avoir lieu pendant la crise sanitaire COVID 19 qui se poursuit.

**Chapitre 73** : le montant estimé à 5 740 216 € comprend les taxes foncières et d'habitation, la dotation de solidarité communautaire, les droits de place, la taxe sur la consommation finale d'électricité et la taxe additionnelle sur les droits de mutation. La hausse sur ce chapitre serait de 264 800 €, dont 244 565 € au titre des taxes foncières et d'habitation comprenant dorénavant les compensations fiscales (143 482 € en 2020).

**Chapitre 74** : s'établit à 1 419 187 € en 2021 contre 1 544 075 € au BP 2020 soit une baisse de 124 888 €. Outre le transfert des compensations inclus dans le produit fiscal, les dotations sont en légère baisse, baisse estimée à 12 817 €. Les prestations de la CAF seraient en hausse

**Chapitre 75** : est estimé à 193 059 € au BP 2021 (BP 2020 : 203 768 € ; BP 2019 : 254 214 €). Ce poste est directement impacté par la crise sanitaire, en raison des locations de salles qui ne peuvent avoir lieu.

## 2021 : LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses <b>réelles</b> de fonctionnement DOB 2021	BP 2020	Projet budget 2021	Evol BP2021/2020
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>2 397 514</b>	<b>2 431 159</b>	<b>1,40%</b>
<b>012 - Charges de personnel</b>	<b>4 221 032</b>	<b>4 382 642</b>	<b>3,83%</b>
<b>014 - Attenuation de produits (FPIC et AC)</b>	<b>162 217</b>	<b>190 846</b>	<b>17,65%</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courantes</b>	<b>544 397</b>	<b>528 409</b>	<b>-2,94%</b>
<b>66 - Charges financières</b>	<b>5 500</b>	<b>5 000</b>	<b>-9,09%</b>
<b>Sous-Total dépenses de fonctionnement à périmètre constant</b>	<b>7 330 660</b>	<b>7 538 056</b>	<b>2,83%</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>30 000</b>	<b>12 000</b>	<b>-60,00%</b>
<b>022 - Dépenses imprévues</b>	<b>530 000</b>	<b>204 967</b>	<b>-61,33%</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>7 890 660</b>	<b>7 755 023</b>	<b>-1,72%</b>

### Le chapitre 011 : charges à caractère général

Pour 2021, les charges à caractère général seraient en augmentation de 1,40 % par rapport à l'exercice 2020, qui s'explique notamment, par l'attribution de crédits budgétaires pour le lancement d'un plan d'action « Saint-Jean-le-Blanc, Ville durable », l'attribution de crédits pour un nouveau projet « jeunesse » en remplacement de Dynamik'Ados et une offre culturelle plus étoffée.

### Le chapitre 012 : Charges de personnel

Le montant du chapitre 012 relatif aux charges de personnel est évalué de manière prévisionnelle à

4 382 642 € (contre 4 221 032 € en 2020 ; soit une augmentation de 3,83 % de BP à BP).

Cette prévision tient compte des éléments suivants :

- Augmentation du SMIC de 1,1 % ;
- Augmentation du taux d'accident de travail pour les contractuels ;
- Evolution de carrière des agents liés aux avancements de grades et promotions internes sur décision de l'autorité territoriale ;
- Outre ces éléments, la municipalité souhaite recruter :
  - ✓ au CTM afin de redonner une dynamique à l'équipe du Centre Technique Municipal en valorisant le savoir-faire en interne et en ayant moins recours à l'externalisation des missions relatives à l'entretien du patrimoine.

### Le chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Ce chapitre est estimé, d'après les premières estimations à 528 409 € contre 544 397 € en 2020, soit une diminution de 2,94 %.

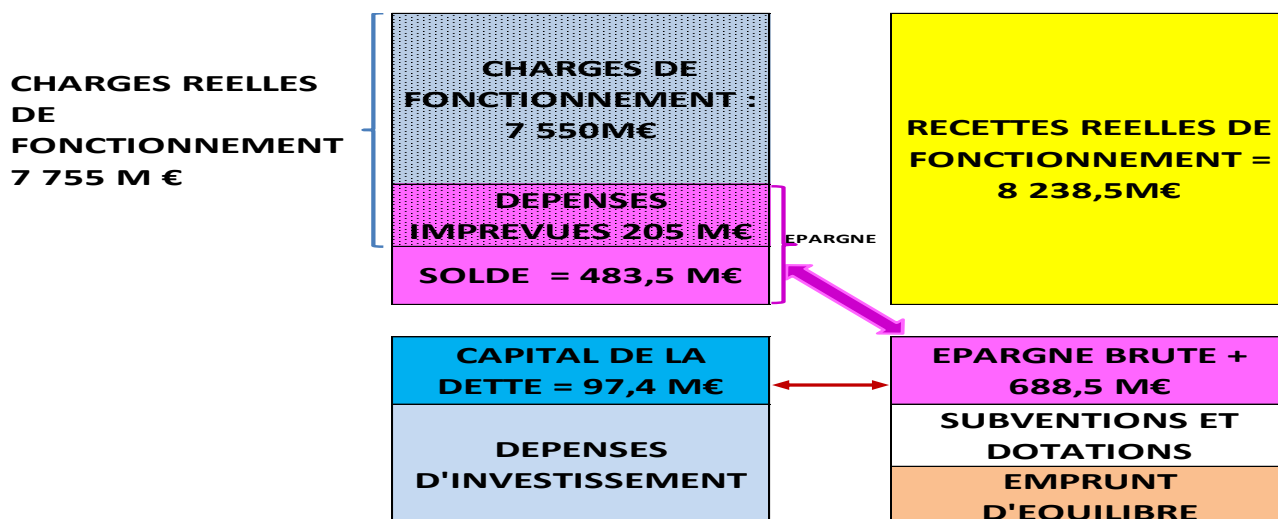
Ce chapitre comprend les indemnités des élus, la contribution au SIBAF, la subvention du CCAS en stabilité à 130 000 €.

Les subventions aux associations.

## Le chapitre 66 : charges financières

Les charges financières sont arrêtées à la somme de 5 000 € contre 5 500 € en 2020 puisque aucun emprunt n'a été contracté en 2020.

### L'ÉPARGNE PREVUE EN 2021



L'épargne brute va permettre en partie de rembourser le capital de la dette. Ce qui reste (plus les dotations et subventions) va permettre de dégager un montant pour les dépenses d'investissement.

### ENVELOPPE DISPONIBLE POUR L'INVESTISSEMENT

RECETTES	
EXCEDENT FINAL DE CLOTURE 2020 ESTIME (sera inscrit au BS)	2 254 439
EPARGNE BRUTE	688 507
FCTVA	111 317
TAXE AMENAGEMENT	80 000
SUBVENTION	
<b>TOTAL RECETTES POUR L'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 134 263 €</b>

DEPENSES OBLIGATOIRES	
REMBOURSEMENT TAXE AMENAGEMENT	30 000
EMPRUNT	98 300
ATTRIBUTION DE COMPENSATION EN INVT	397 172
<b>TOTAL</b>	<b>525 472,00 €</b>

**FONDS DE ROULEMENT A CONSERVER 800 000,00 €**

**ENVELOPPE DISPONIBLE AUX NOUVELLES  
DEPENSES D'EQUIPEMENT 1 808 791 €**

- **Le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) : une partie de la TVA est reversée avec un taux de 16 %**

Le montant attendu en 2021 de FCTVA est estimé à **111 317 €**.

- **Taxes d'aménagement :**

La taxe d'aménagement s'est substituée à la taxe locale d'équipement (TLE) au 1er mars 2012.

**L'estimation de cette recette s'établit à 80 000 € pour 2021.**

Pour construire le budget 2021, il y a donc une enveloppe de 1 808 791 €

## **LES PRINCIPALES NOUVELLES DEPENSES D'EQUIPEMENT PREVUES EN 2021 :**

### **SCOLAIRE :**

- Construction modulaire élémentaire Jean Bonnet
- Réfection sol Maurice Genevoix
- Equipement informatique, fibre

### **SPORT :**

- Etudes pour les vestiaires et club house du stade de football
- Etudes tennis couverts

### **CULTURE :**

- Réhabilitation salle polyvalente
- Réaménagement de l'école de musique
- Accessibilité Château
- Vidéo projecteurs et écrans pour le château et les annexes

### **SANTE :**

- Etudes pour la construction d'une maison médicale

### **JEUNESSE :**

- Réalisation d'aires de jeux
- Climatisation Maison de la petite enfance

### **ENVIRONNEMENT :**

- Remplacement de véhicules en véhicules propres
- Matériel de désherbage écologique
- Panonceaux zéro phyto

### **SECURITE :**

- Poursuite Vidéo protection

### **CONNECTIVITE :**

- Raccordement au réseau WIFI :
  - Montission,
  - Château,
  - Parc du château,
  - Bibliothèque etc..

#### **ADMINISTRATIF :**

- Accessibilité Hôtel de Ville
- Réaménagement accueil de l'Hôtel de ville

A la fin de la présentation de Mme GRIVOTET le débat est ouvert :

Monsieur SILBERBERG prend la parole :

*« il est important que chaque investissement puisse passer en commission environnement afin que l'on puisse faire des propositions.*

*En ce qui concerne le fonctionnement, vous prévoyez une augmentation de 3.83 % des charges de personnel de budget à budget et de 11 % de compte administratif à budget. Ce qui paraît surprenant au regard de tout ce qui a été exposé en matière de risques et de résultats sur le compte administratif 2020 prévisionnel.*

*On constate également que les recettes sont en baisse ainsi que l'épargne liées à la crise sanitaire et à l'incertitude sur l'avenir des recettes fiscales.*

*Sur les choix en termes de personnel supplémentaire, ce qui serait intéressant avant le vote du budget, serait de définir à quel niveau on peut aussi faire des économies. Pour maîtriser ces dépenses de fonctionnement à l'avenir et pour permettre de nouveaux investissements dans les années qui suivent il va falloir maîtriser ces dépenses-là.*

*La note de cadrage paraît importante au vu des différentes incertitudes sur les recettes en baisse ».*

Madame GRIVOTET souligne qu'il ne faut pas comparer un budget à un compte administratif.

Concernant les charges de personnel on les augmente car on veut revaloriser le travail en régie. On va mettre en place des embauches nouvelles au Centre Technique Municipal (peintre, plombier, mécanicien). Un référent ville durable à mi-temps va aussi être recruté, ainsi que deux assistantes maternelles, un agent de sécurité scolaire, un agent de police municipale supplémentaire, des référents hygiène dans les écoles, pour réduire les risques sanitaires, le recrutement de 20 agents recenseurs.

Cette augmentation des charges de personnel n'est pas faite arbitrairement, l'objectif est d'avoir une répercussion sur les charges de fonctionnement.

Mme GRIVOTET précise qu'elle n'a pas demandé de directeur de cabinet, comme au mandat précédent, ce qui engendre aussi une économie.

### **DELIBERATION n°2020-11-089**

Rapporteur Mme GRIVOTET

### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 - COMMUNE**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant, pour les Communes de 3 500 habitants et plus, la tenue d'un débat au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

**VU** que conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), introduit par la loi NOTRE du 7 août 2015, le DOB s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire dont les principaux éléments ont été précisés par décret du 24 juin 2016 (article D 2312-3 du CGCT),

**CONSIDERANT** le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté par Madame GRIVOTET, Maire de Saint-Jean-le-Blanc,

**CONSIDERANT** que ce Rapport d'Orientation Budgétaire joint à la présente délibération rappelle le contexte économique et budgétaire de l'élaboration du Budget Primitif 2021 et précise les grandes orientations du Budget Primitif 2021,

**CONSIDERANT** le débat opéré au sein du Conseil Municipal et les diverses observations émises,

### **DECIDE :**

**de prendre acte :**

- De la communication du Rapport d'Orientation budgétaire pour 2021 ;
- De la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2021 organisé en son sein.

**Adopté à l'unanimité**

## **IV / BUDGET ANNEXE VENTE D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

### **CREATION DU BUDGET ANNEXE**

- ▶ La ville de Saint Jean le Blanc a installé des panneaux photovoltaïques à la salle Montission en 2016.
- ▶ La production d'électricité provenant de ces panneaux est intégralement revendue à EDF.
- ▶ Le budget est autonome financièrement.

#### **Quelques chiffres clés :**

- ➡ Surface des panneaux photovoltaïques : 220 m<sup>2</sup>
- ➡ Nombre de panneaux photovoltaïques : 230
- ➡ Nombre d'onduleurs : 2
- ➡ Montant de cet investissement : 101 670 € TTC (amortissement linéaire sur 20 ans)

## Dépenses et recettes 2020

<b>EXPLOITATION</b>	<b>CHIFFRES PROV 2020</b>
RECETTES REALISEES	6 096,00
DEPENSES REALISEES	5 727,25
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>+ 368,45</b>
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE A LA CLOTURE DE 2019	+ 7 303,27
<b>RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT PROVISoire</b>	<b>+ 7 671,72</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>CHIFFRES PROV 2020</b>
RECETTES REALISEES	5 083,00
DEPENSES REALISEES	0,00
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>+ 5 083,00</b>
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE A LA CLOTURE DE 2019	+15 249
<b>RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT PROVISoire</b>	<b>+20 332</b>

## Résultat provisoire de clôture

<b>RESULTAT FINAL DE CLOTURE</b>	<b>2020</b>
EXPLOITATION	7 671,72
INVESTISSEMENT	20 332,00
<b>RESULTAT FINAL DE CLOTURE PROVISoire</b>	<b>28 003,72</b>

## Les orientations pour 2021

- ▶ RECETTES D'EXPLOITATION : 6 000 €
- ▶ DEPENSES D'EXPLOITATION : 6 000 €
  
- ▶ RECETTES D'INVESTISSEMENT : 5 083 €
- ▶ DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 5 083 €

## **DELIBERATION n°2020-11-090**

*Rapporteur Mme GRIVOTET*

### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 - VENTE D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant, pour les Communes de 3 500 habitants et plus, la tenue d'un débat au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

**VU** que conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), introduit par la loi NOTRE du 7 août 2015, le DOB s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire dont les principaux éléments ont été précisés par décret du 24 juin 2016 (article D 2312-3 du CGCT),

**CONSIDERANT** le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté par Mme GRIVOTET, Maire,

**CONSIDERANT** le débat opéré au sein du Conseil Municipal et les diverses observations émises,

### **DECIDE :**

**de prendre acte :**

- de la communication du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021 ;
- de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2021 du budget annexe « vente d'énergie photovoltaïque ».

**Adopté à l'unanimité**

**COMMISSION TRAVAUX DU 13 NOVEMBRE**

*M. VIAUD présente le compte rendu :*

M. VIAUD présente le Budget Primitif 2021 du Pôle Cadre de vie et Patrimoine :



**EN FONCTIONNEMENT : Montant BP 2021 = 1 070 855€ TTC**

**EN INVESTISSEMENT : Montant BP 2021 = 1 072 300€ TTC.**

M. VIAUD énumère les différentes lignes du budget. Le tableau complet du budget a été envoyé à tous les membres du conseil municipal le 17 novembre avec le compte rendu.

## **DELIBERATION n°2020-11-091**

*Rapporteur Mme GRIVOTET*

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 – CREATION DE POSTES D’AGENTS RECENSEURS ET MODALITE DE REMUNERATION**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du recensement qui prendra effet en 2021,

**CONSIDERANT** qu’il appartient à la Commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,

**CONSIDERANT** qu’afin de mener à bien les opérations liées à ce recensement, il est nécessaire de recruter des agents recenseurs pour la période du 21 janvier au 20 février 2021, dont la rémunération nette est fixée selon les barèmes ci-après,

#### **DECIDE :**

- **d’autoriser** Madame le Maire à recruter les agents recenseurs nécessaires.
- **de créer** les 20 postes temporaires liés à ce recensement,
- **de fixer** la rémunération des agents recenseurs comme il suit :

<b>TYPE D’IMPRIME/D’ACTION</b>	<b>MONTANT UNITAIRE</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Bulletin individuel	0.80	
Feuille logement	0.50	
Formation	18.00	Les agents recenseurs bénéficieront de deux séances de formation

- **Il est entendu** que cette rémunération ne comprend pas les charges patronales qui restent à la charge de la Commune.
- **Le montant** de la dotation qui sera versée à la Commune au titre de l'enquête de recensement s'élève à 16 297 €. Le calcul de cette dotation est basé sur les éléments du précédent recensement (2016), soit la population et le nombre de logements.
- **En cas de dépassement** de la dotation allouée, le supplément sera pris en charge par le budget communal.

### Adopté à l'unanimité

#### INFORMATION SUR LA COMPOSITION DE LA CCID, SUITE AUX DESIGNATIONS OPEREES PAR L'ADMINISTRATION FISCALE.

Mme GRIVOTET présente la liste des titulaires et des suppléants tirés au sort par l'administration fiscale :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
VRAIN ERIC	CAUME JACKY
ROGER FRANCIS	GUILLET BERNARD
COUTADEUR DOMINIQUE	NOEL MONIQUE
PENASSON REGINE	POISSON HENRY
PACAUD JEAN CHRISTOPHE	BERTHON PATRICK
LHOMME DOMINIQUE	FENELON MARYSE
BRINON ANNE	ZINSIUS JACKIE
MONPOU AURE	INGRAND MARIE CHRISTINE

#### AFFAIRES DIVERSES

- Remerciements à Intermarché pour le don de 1 500 masques. Ils ont aussi ouvert leur plateforme « klik & collect » aux commerçants de la commune. Le mode opératoire a été envoyé aux commerçants pour qu'il se raccroche à cette plateforme.
- M. SILBERBERG indique qu'il y a deux N à albijohannicien ; cette faute se retrouve souvent sur les réseaux
- Mme LOISEAU-MELIN demande qui est habilité à poster sur la page facebook de la ville et s'il y a un médiateur pour vérifier les informations qui sont postées.

- M. LANSON indique qu'il y a désormais trois personnes qui sont habilitées à publier au lieu de quatre suite à cette erreur de publication. Les mauvaises manipulations vont vite sur les réseaux sociaux. Il y a une modération en groupe de ce qui est publié.
- Mme GRIVOTET souligne qu'il serait bien de ne pas relayer les erreurs juste pour faire le buzz. Elle indique qu'il y a plus de retours positifs sur les publications de ce site que de retours négatifs.
- Concernant la cérémonie du 11 novembre, Mme SALLE TOURNE estime qu'elle a été un peu rapide. Elle pense que les noms inscrits sur le monument aux morts auraient pu être lus.
- Mme GRIVOTET répond que cette cérémonie est guidée par la Préfecture, le discours et la liste des morts pour la France sont fournis par la Préfecture et le protocole a été respecté.
- Mme SALLE-TOURNE indique que les parterres de fleurs sont très réussis route de Sandillon par contre la pancarte où il est inscrit « le jardin de Jojo » dénote.
- Mme GRIVOTET répond qu'elle n'a pas vu cette pancarte et souligne l'excellent travail d'imagination et de décoration des jardiniers.
- Mme SALLE-TOURNE demande si les chrysanthèmes sont faits par les services des espaces verts ou sont achetés.
- Mme GRIVOTET indique qu'ils font d'autres boutures mais pas celles-là.
- M. BOURGOGNE estime qu'il aurait été bien de diffuser la Marseillaise lors de la cérémonie du 11 novembre.
- Mme GRIVOTET indique que ce n'était pas une cérémonie habituelle et de faire venir une voiture avec un haut-parleur, cela n'aurait pas été valorisant pour notre Marseillaise.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22H40.

Madame Françoise GRIVOTET,  
Maire